

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
14 décembre 2012  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Dixième session extraordinaire d'urgence**  
**de l'Assemblée générale**  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes**  
**à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste**  
**du Territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-septième année**

**Lettres identiques datées du 13 décembre 2012, adressées**  
**au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité**  
**par l'Observateur permanent de la Palestine auprès**  
**de l'Organisation des Nations Unies**

Comme suite à nos lettres précédentes, je me dois d'appeler votre attention sur l'escalade des mesures hostiles, illégales et punitives prises par Israël, Puissance occupante, à l'encontre de la population palestinienne dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, qui fait partie du territoire de l'État de Palestine. Chaque jour, la force est abusivement employée contre des civils palestiniens, des colonies de peuplement sont construites, des biens palestiniens sont détruits ou confisqués, des familles palestiniennes sont expulsées et d'autres violations sont commises. La situation, déjà précaire, ne cesse de se détériorer, laissant craindre de nouvelles déstabilisations et amenuisant les espoirs de paix.

Hier, 12 décembre, les forces d'occupation israéliennes ont assassiné un autre jeune Palestinien innocent. Mohammed Ziad Awad Salaymeh, âgé de 17 ans, a été abattu de six balles par un soldat israélien à un point de contrôle situé à proximité de la mosquée d'Ibrahim à Al-Khalil (Hébron). Ce meurtre commis de sang-froid a suscité une vive émotion à Al-Khalil, où vivent plus de 180 000 Palestiniens qui sont constamment en butte au harcèlement, aux intimidations et à la terreur infligés par plusieurs centaines de colons israéliens extrémistes installés dans les colonies de peuplement illégales et protégés par les forces d'occupation. Les milliers de Palestiniens qui ont manifesté aujourd'hui pour protester contre le meurtre de Salaymeh se sont heurtés à la répression militaire violente dont Israël est coutumier, notamment à l'emploi de gaz lacrymogènes et de balles en caoutchouc et à des tirs à balles réelles : plusieurs personnes ont été blessées, et cinq d'entre elles sont actuellement hospitalisées suite à leurs blessures.

Israël continue également à mener des incursions dans d'autres villes et villages palestiniens, à entrer de force dans des foyers palestiniens et à les



perquisitionner, ainsi que d'autres locaux à usage civil, à arrêter et détenir des civils palestiniens et à confisquer des biens palestiniens. Ainsi, une opération coup de poing a récemment été menée le 11 décembre dans la ville de Ramallah, où les forces d'occupation ont perquisitionné les bureaux de trois organisations de la société civile – Addameer, l'Union générale des femmes palestiniennes et le Réseau des organisations non gouvernementales palestiniennes – et saisi des dossiers, des ordinateurs et d'autres biens, causant des dégâts considérables. Ces actes d'intimidation et ces vols montrent une nouvelle fois qu'Israël ne s'appuie que sur la force, l'agression et d'autres méthodes illégales pour continuer à maintenir sous son joug le peuple palestinien et toutes les voix qui osent s'élever pour réclamer la justice et la paix.

Ainsi, Israël continue de façon éhontée à proférer des menaces et à prendre des mesures de représailles suite à la décision prise par l'Assemblée générale le 29 novembre 2012 d'accorder à la Palestine le statut d'État non membre observateur. Plutôt que de faire montre de raison en se pliant au droit international et aux résolutions entérinées par la communauté internationale, Israël réagit à cette décision légitime, pacifique, politique et multilatérale en faisant preuve d'hostilité, d'agressivité et d'intransigeance, et notamment en infligeant au peuple palestinien et à ses dirigeants des représailles politiques et financières et en construisant de nouvelles colonies.

Au mépris du droit, des protestations internationales et des demandes lui enjoignant de cesser toutes les activités de colonisation, Israël poursuit sa campagne de colonisation et ses tentatives de prendre le contrôle, par la force, d'une plus grande fraction de territoire palestinien, et a délibérément intensifié cette campagne à la suite de l'adoption de la résolution 67/19. La situation à Jérusalem-Est occupée demeure particulièrement préoccupante : Israël s'obstine à y construire toujours plus de colonies, y compris dans la zone sensible « E1 », hypothéquant toujours plus la viabilité de la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967. Les déclarations provocantes concernant ce plan illégitime ont été suivies de l'annonce de l'extension de la colonie de peuplement illégale de « Maale Adumim » et de tentatives d'expulsion d'une autre famille palestinienne du quartier Cheik Jarrah, à Jérusalem-Est occupée.

En outre, il est évident que les colons israéliens ont été enhardis par les menaces qu'a proférées et les mesures illégales qu'a prises leur Gouvernement ces derniers temps. La violence des colons à l'encontre des Palestiniens ne faiblit pas : cette semaine, des colons ont attaqué une Palestinienne qui conduisait dans une zone située au nord d'Al-Khalil, et hier, 12 décembre, une église, le monastère grec orthodoxe de la ville de Jérusalem, a de nouveau été profanée et souillée de graffiti où on pouvait lire « Mort aux chrétiens », « Jésus, fils de [...] » et « Vous allez payer ».

Par ailleurs, j'appelle votre attention sur la décision d'Israël de bloquer les recettes fiscales revenant à l'Autorité palestinienne, en violation des accords conclus entre les deux parties et du droit international. Israël a déclaré que cette décision était une mesure de représailles suite à l'adoption de la résolution 67/19 par l'Assemblée générale. Cette mesure regrettable constitue donc un acte de déprédation flagrante et une punition collective qui nuit aux Palestiniens en empêchant la fourniture de services d'intérêt public, le versement des salaires des

fonctionnaires et le fonctionnement des institutions publiques, et qui exacerbe la crise financière.

Nous demandons de nouveau à la communauté internationale, y compris au Conseil de sécurité, d'envoyer un message clair à Israël, Puissance occupante, pour lui signifier que toutes ces mesures illégales ne seront pas tolérées. Il faut faire comprendre à Israël qu'il doit respecter l'état de droit, cesser toutes les mesures illégales destinées à modifier et préjuger la situation sur le terrain, mettre fin aux provocations de toutes sortes, y compris celles venant des colons, à l'encontre du peuple palestinien et de ses dirigeants, et faire preuve de bonne volonté en revenant à la table des négociations. Nous sommes à un tournant critique : il est crucial de faire passer ce message et d'agir conformément aux principes du droit international et aux résolutions des Nations Unies pour préserver la solution des deux États, rendue chaque fois moins probable par les agissements d'Israël, Puissance occupante, qui continue malheureusement à refuser de s'engager sur la voie de la paix.

La présente lettre fait suite aux 446 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, depuis le 28 septembre 2000. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 5 décembre 2012 (A/ES-10/574-S/2012/904), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Observateur permanent de la Palestine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Riyad **Mansour**